Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 33 (1962)

Heft: 12

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vues sur l'horlogerie. — Le « Journal des Associations patronales » a publié récemment un article consacré à l'horlogerie, et dont l'auteur dégage quelques vues générales relatives tant à l'activité actuelle qu'à la nouvelle charte remplaçant la convention collective.

Après avoir rappelé la situation de nos exportations, il constate une légère augmentation du prix moyen, ce prix unitaire étant au contraire à la baisse outre-Atlantique. La note dominante, affirme le rédacteur, est cependant à l'optimisme et il a peine à comprendre qu'un organe gouvernemental sérieux ait pu présenter l'horlogerie suisse comme moribonde.

Mais, souligne le journal en question, deux éléments doivent être relevés : d'une part le développement indéniable de l'industrie étrangère, voire la création de nouveaux centres de production dans certains pays en voie de développement, et d'autre part les constatations rassurantes des statistiques d'exportation. Cependant, dans la plupart des petites et moyennes entreprises régnerait un malaise : on ne nie pas la surabondance de commandes, mais personne ne semble y trouver son compte. Les bienfaits de « la concurrence possible », se traduisent par une baisse larvée des prix, et si le taux moyen de la pièce augmente, ce n'est pas au bénéfice du fabricant, qui doit faire face à des charges toujours plus fortes.

L'auteur de l'article résumé ici, souhaite que ce ne soit là qu'une situation passagère, à laquelle doit mettre fin la généralisation du contrôle de qualité, qui équilibrera les exigences compatibles avec certains prix.

Après avoir parlé des nouveaux accords horlogers, le « Journal des Associations patronales » continue en relevant que la compétitivité tant souhaitée dans le domaine des prix, a conduit au principe d'une liberté souveraine, fût-ce au risque de tarifs unilatéraux. Une exception est faite, ici aussi, pour l'ébauche et les branches contrôlées par la Société générale. Pour ces parties, un Tribunal arbitral commun est prévu. Dans les autres secteurs, chaque organisation contractuelle assume le contrôle de son propre domaine.

Les simplifications indéniables du nouveau régime lui vaudront de nombreuses sympathies. Reste à savoir si ce régime suffira à maintenir l'unité indispensable et à promouvoir les concentrations inévitables.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 4 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.